

« *La digitalisation, un mécanisme pour l'instauration de la transparence dans la gestion du foncier industriel* »

الرقمنة، آلية لتكريس الشفافية في تسيير العقار الصناعي

"*Digitalization, a mechanism for establishing transparency in the management of industrial land*"

لواهم رضا

Redah LOUAHEM

طالب دكتوراه، تخصص حوكمة وإدارة عمومية، جامعة محمد لمين دباغين سطيف 2

مخبر دراسات وأبحاث حول المجازر الاستعمارية

*Doctorant, gouvernance et administration publique, Université setif-2
Laboratoire des études et recherches sur les massacres coloniaux*

PhD student, governance and public administration, setif-2 university

Laboratory for studies and research on colonial massacres

E:louahemredha@gmail.com

إيمان سرور توابتي

Imen Sourour TOUABTI

أستاذة محاضرة قسم "أ"، قانون عام، جامعة محمد لمين دباغين سطيف 2

Maître conférence A, Droit publique, université Sétif-2

Lecturer, Class "A", Public Law, University of Mohamed Lamine Debaghin Setif2

Email:imenetouabti@gmail.com

تاريخ النشر: 2022/06/18

تاريخ القبول: 2022/05/28

تاريخ إرسال المقال: 2022/04/03

Résumé

La digitalisation apparaît comme l'un des mécanismes les plus importants et les plus fiables pour instaurer une transparence effective dans la gestion du foncier industriel. La mise en place d'un processus de digitalisation des principaux dispositifs régissant les activités industrielles, notamment celui de la gestion du foncier industriel, en recourant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, garantit une bonne communication et accessibilité aux différentes informations relatives au foncier industriel. Ces derniers sont des composants essentiels de la transparence et de la bonne gouvernance.

Le législateur algérien a fait référence à l'intégration des NTIC dans toutes les lois et réglementations relatives au foncier industriel. Autrement dit, il s'agit de promouvoir ces technologies au profit des services publics. Cependant, les institutions chargées de la gestion du foncier n'ont pas encore mis en œuvre des systèmes ou des outils dans ce sens.

En application du processus de digitalisation dans le domaine de la gestion du foncier industriel en Algérie, il nous semble nécessaire de miser sur les mécanismes les plus fiables et pratiques afin d'assurer une gestion de qualité avec une transparence effective.

Cette étude, cherche à déterminer l'impact de la digitalisation et l'intégration des NTIC dans la gestion du foncier industriel en Algérie et sur la concrétisation de la transparence.

Mots clés:

Digitalisation; Foncier industriel; transparence; NTIC; bonne gouvernance

ملخص:

تعتبر الرقمنة من الآليات الهامة والأكثر فعالية من أجل تجسيد شفافية فعالة في تسيير العقار الصناعي. إن وضع منظومة رقمية لمختلف الأجهزة الهامة المسيرة للنشاطات الصناعية وبالأخص إدارة وتسيير العقار الصناعي عن طريق اللجوء إلى تقنيات المعلومات والتكنولوجيات الحديثة من شأنه ضمان سهولة في الاتصال والحصول على مختلف المعلومات المتعلقة بالعقار الصناعي، حيث أن الاتصال والحق في المعلومة تعتبر من الأسس التي تقوم عليها الشفافية والحوكمة.

إن المشرع الجزائري أشار إلى ضرورة إدماج تقنيات المعلومات والتكنولوجيات الحديثة من خلال مختلف القوانين والتنظيمات المنظمة للعقار الصناعي في إطار سعيه لتعزيز استعمال هذه التقنيات الحديثة في تحديث المرافق العامة، غير أن الهيئات المكلفة بتسيير وإدارة العقار الصناعي لم تضع حيز التطبيق هذه الآليات المناسبة لتجسيد ذلك، لذلك فإن التجسيد العملي لرقمنة مجال تسيير العقار الصناعي يحتاج إلى اللجوء إلى آليات فعالة و عملية لتحقيق تسيير ذو نوعية في إطار من الشفافية الفعلية.

وعليه تسعى هذه الدراسة إلى تحديد مدى تأثير الرقمنة وإدماج تقنيات المعلومات والتكنولوجيات الحديثة في تسيير العقار الصناعي على تجسيد الشفافية.

كلمات مفتاحية:

الرقمنة، العقار صناعي، الشفافية، تقنيات المعلومات والتكنولوجيات الحديثة، الحوكمة.

Abstract

Digitization appears to be one of the most significant and reliable mechanisms and processes to represent effective transparency in the management of industrial estate. The implementation of a digitalized process for the organisations governing

industrial activities, in particular that of industrial estate management; using new information and communication technologies, guarantees good communication and access to the different data related to industrial estate, which are essential constituents of transparency and good governance. In Algeria, promoting for information and communication technologies to be adopted by public services, the Algerian legislator has referred to the integration of these technologies in all laws and regulations relating to industrial estate. However, the institutions in charge of estate management have not yet implemented any systems or tools in this regard. In the process of applying digitalization in the field of industrial estate management in Algeria, it is necessary to get recourse to the most consistent and practical mechanisms in order to ensure quality management with operative transparency. This study seeks to determine the impact of digitalization and the integration of the NTIC in the management of the industrial estate on the realization of transparency.

Keywords:

Digitalization; Industrial estate; transparency; NTIC; gouvernance

Introduction

Le foncier industriel, un pilier principal de la production industrielle et de l'investissement, qui est à son tour un secteur très actif, compétitif, dynamique, et en pleine mutation en Algérie. Il nécessite de la flexibilité, la rapidité dans les procédures et la transparence en tant que secteur dirigé par l'état.

En revanche, la gestion du foncier industriel en Algérie a une mauvaise réputation auprès de bon nombre d'investisseurs algériens et étrangers, généralement à cause du manque de créativité, de fiabilité, de transparence en plus de la bureaucratie. Une telle réputation résulte des mauvaises pratiques des organismes chargés de de la gestion du foncier industriel, ainsi que des différentes affaires de corruption qui ont infecté le secteur ces dernières années.

Face à cette problématique majeure, et dans le cadre de la politique de l'état qui consiste à promouvoir les technologies de l'information et de la communication et leur adoption par les services publics, les organismes chargés de la gestion du foncier industriel opèrent des changements dans les structures d'organisation ainsi que dans les pratiques de gestion afin d'intégrer un plan de numérisation qui va sûrement contribuer à améliorer la gestion du foncier industriel ainsi que la relation avec les opérateurs économiques.

La mise en place d'un processus de digitalisation des principaux dispositifs régissant les activités industrielles, notamment celui de la gestion du foncier industriel, en recourant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce qui garantit une bonne communication et accessibilité aux différentes informations relatives au foncier industriel. Ces derniers sont des composants essentiels de la transparence et de la bonne gouvernance.

Dans cette optique, l'objectif principal de cette étude, est de déterminer l'impact de l'intégration des NTIC sur la gestion du foncier industriel en Algérie et sur la concrétisation de la transparence des procédures. Ce qui nous permettra d'analyser l'avancement de ces processus de digitalisation d'un point de vue juridique et

pratique. Ainsi cette étude vise à identifier les différents instruments normatifs et opérationnels visant l'intégration des TIC dans ce domaine.

Pour mettre en lumière cette approche, et à travers une méthode descriptive analytique, la problématique suscitée par notre étude est la suivante :

Quelle l'importance du processus de la digitalisation dans l'instauration de la transparence dans la gestion du foncier industriel en Algérie ?

Cette étude englobe deux axes principaux, le premier axe porte sur la mise en œuvre de la digitalisation comme un enjeu de la transparence du service public en Algérie (1), le deuxième met en évidence la digitalisation dans la gestion du foncier industriel et les mécanismes nécessaires afin d'obtenir une transparence effective dans le domaine (2).

1. Digitalisation, un processus important pour une transparence effective

Dans le cadre des réformes administratives globales qui envisagent l'actualisation des processus organisationnels et managériaux avec l'insertion des nouvelles techniques de gestion appropriées et leur adaptation. La digitalisation apparaît comme meilleur processus et un passage obligatoire pour dispenser des services publics de qualité.

La première partie de cet axe étudie la mise en œuvre de la stratégie e-Algérie 2013, notamment dans le domaine de l'industrie et l'investissement, puis en deuxième partie nous allons mettre le point sur les composants essentiels de la transparence, à savoir l'accessibilité de l'information et la communication de l'information.

1.1. Digitalisation en Algérie, Etat des lieux

En Algérie, La stratégie e-Algérie 2013, qui est un programme stratégique de numérisation adopté fin 2008 sous une première appellation, englobe des objectifs et des actions visant une transformation importante des modes d'organisation et de travail de l'administration. Aussi, une réforme des processus administratifs et une décentralisation de la gouvernance des entreprises avec l'introduction de nouveaux outils de gestion et de prise de décision, la mise en œuvre du programme a été prévue pour la période 2009/2013.

Ce programme s'inscrit dans cette vision d'émergence de la société algérienne du savoir et de la connaissance, en tenant compte des mutations profondes et rapides que le monde connaît. Cette stratégie, qui préconise un plan d'action cohérent et vigoureux, vise à renforcer les performances de l'économie nationale, des entreprises et de l'administration (Borhane & Soltani, 2020, p. 411).

1.1.1. Objectifs majeurs de la digitalisation

On se trouve face aux multiples notions et termes qui signifient l'introduction des techniques des technologies de l'information et de la communication dans l'action publique, numérisation, digitalisation, administration électronique, dématérialisation... etc.

Tout d'abord, la numérisation est une action qui consiste à transférer sur un support immatériel un élément matériel (souvent un support papier) (Schmitt, 2018).

Ensuite, la digitalisation c'est surtout repenser toute l'organisation d'une société, aussi bien au niveau des échanges humains (travail collaboratif), qu'au niveau des outils.

Enfin, digitaliser une entreprise consiste à la faire entrer dans l'ère du tout numérique (www.le-consultant-digital.com).

Pour la dématérialisation, ce n'est pas un synonyme de numérisation, c'est une démarche tout à fait différente. C'est un processus complet, un cercle vertueux avec l'objectif « Zéro papier », impliquant des signatures numériques, et un Workflow de traitement informatisé (Schmitt, 2018).

Enfin, le terme d'administration électronique (« e-government » en anglais) est apparu vers la fin des années quatre-vingt-dix avec l'essor d'internet. Il est souvent compris dans un sens limité correspondant à la mise en place de télé-services sur internet, ramenant ainsi l'administration électronique à une question de pure informatique, fondamentalement technique (Sauret, 2004, p. 279)

Etant donné que cette étude est purement technique, le terme « digitalisation » est favorisé, car il semble plus intégral pour être utilisé dans ce contexte, d'ailleurs le terme digitalisation est souvent accompagné d'un contexte spécifique ; par exemple : La « digitalisations des documents » pour désigner la « numérisation documentaire » ; La « digitalisation des processus » pour désigner la « dématérialisation des processus » (Viaaduc), quand à notre étude, elle englobe la digitalisation des documents et processus, dont l'utilisation des supports informatiques, les bases de données numériques ainsi que les plates-formes dans la gestion du foncier industriel.

En effet, ce processus avec ses différents termes et notions offre plusieurs avantages aux administrations et entreprises que l'on cite ci-dessous :

- La digitalisation touche en réalité les systèmes d'informations, c'est-à-dire aux modalités d'échange et de conservation d'informations de toute nature entre plusieurs entités. Elle favorise alors une transmission plus rapide des données et informations entre toutes les composantes d'une proposition de décision. Elle est fortement améliorée si les systèmes d'information sont bien conçus (Sauret, 2004, p. 281).

- Les circuits internes de traitement sont plus rapides, induisant une accélération de certains processus avec la messagerie électronique qui fait à présent partie intégrante de la vie administrative et permet une réactivité beaucoup plus importante qu'auparavant. Le courrier électronique s'est inséré dans la palette des outils administratifs, entre le courrier officiel sur support papier et l'appel téléphonique (Sauret, 2004, p. 282),

- L'administration électronique fournit des instruments de pilotage et d'évaluation indispensables à un bon exercice de l'action publique.

1.1.2. Industrie, Investissement et Stratégie e-Algérie 2013

Selon des déclarations des officiels, la mise en place de la stratégie e-Algérie 2013 a été élaboré en concertation avec l'ensemble des institutions et départements

ministériels, ainsi que les opérateurs publics et privés agissant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. La communauté scientifique et universitaire a été également mise à contribution pour enrichir les réflexions et éclairer la vision des différents acteurs, partie prenante de la mise en œuvre du plan multisectoriel de développement des TIC.

Cette stratégie est articulée autour de treize (13) axes majeurs. Pour chacun d'eux, un état des lieux a été élaboré suivi d'une définition d'objectifs majeurs.

Dans l'axe majeur « A » (accélération de l'usage des TIC dans l'administration) du plan d'action du programme e-Algérie 2013, on trouve les objectifs majeurs de la e-administration aux niveaux sectoriels que l'on cite ci-dessous :

- La modernisation de l'administration par l'introduction des technologies de l'information et de la communication.

- Le rapprochement de l'administration du citoyen par le développement des services en ligne (Borhane & Soltani, 2020, p. 413).

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le gouvernement a insisté sur le développement des sites web pour chaque département ministériel et chaque wilaya. Un programme de mise en place des sites et portails web des administrations a été engagé afin d'instaurer une communication interactive avec les citoyens (des sites WEB avec des portails appropriés, des liens utiles et des mises à jour périodiques sont indispensables pour faire sortir l'Algérie de l'anonymat numérique).

Cependant, il ne faut pas négliger l'implication des différents aspects et mesures de sécurité matérielles et/ou logicielles dans l'application de tout programme de ce type, seule garante d'efficacité, de fiabilité et de pérennité des systèmes à mettre en place.

Il faut porter la plus grande attention sur les aspects liés à l'introduction des TIC au bénéfice des citoyens et des opérateurs économiques. Il y a lieu d'examiner avec soin les expériences menées dans d'autres pays, pour en tirer les enseignements appropriés, en particulier s'agissant des choix techniques et de sécurité informatique, en matière de plates-formes, de stratégies de développement des infrastructures, des choix de matériel, de logiciels propriétaires ou libres de droit (open source) (CNES, 2009, p. 13).

Dans le domaine objet de notre étude, soit le secteur de l'industrie et de l'investissement, des actions ont été engagées par le département de l'Industrie dans ce sens, portant sur la mise en place d'un processus de digitalisation des principaux dispositifs régissant les activités industrielles.

A ce titre, des cadres réglementaires ont été adoptés avec la mise en place d'un processus de gestion automatisée des dispositifs gérés par le ministère de l'Industrie. Ainsi que des plates-formes numériques accessibles via Internet permettant à l'ensemble des opérateurs économiques d'être en relation avec les dispositifs régissant les activités industrielles afin de garantir la réception de la demande, le traitement, la notification et le suivi de l'évolution des dossiers.

Dans le même cadre, le ministre a annoncé le lancement d'une plate-forme qui sera dédiée aux opérateurs et aux porteurs de projets dans le cadre des

investissements et qui permettra de répondre en temps réel aux requêtes et doléances des investisseurs. Dans le même contexte, il faut également indiqué que les organismes placés sous sa tutelle ont développé également des plates-formes et des services numériques tels que le paiement en ligne, le dépôt en ligne des dossiers relatifs à la propriété industrielle (brevets) au niveau de l'INAPI et de ses annexes.

En matière de renforcement des systèmes d'information, le ministère a engagé la généralisation des procédés électroniques dans le cadre d'un programme de numérisation et de dématérialisation des documents et des procédures administratives inscrites à la charge du ministère (APS, 2021)

En pratique, ce secteur enregistre un retard étonnant dans ce sens, loin d'être à un niveau satisfaisant, un retard difficile à rattraper avec les mutations technologiques et la révolution numérique dans le monde et l'apparition des nouveaux mécanismes numériques (Big Data, Service Cloud, QR code, administration virtuelle, économie collaborative...etc.), ce qui nécessite beaucoup d'efforts ainsi que l'implication des différents acteurs et partenaires pour que le défi économique et technologique soit relevé avec succès.

1.2. Transparence, l'un des indicateurs de la bonne gouvernance

La notion de gouvernance ne peut pas être un concept stabilisé. Certains pensent qu'une convergence des modèles permettrait de définir des normes de bonne gouvernance. Elle s'inscrit dans un mouvement de responsabilisation, de meilleure gestion et de contrôle. Elle repose sur les principes de transparence, d'indépendance et de responsabilité et vise à stimuler l'adoption de comportements (Benhamida, Maarif, & Rachedi, 2014, p. 101).

En effet, la transparence est classée comme l'un des indicateurs important les plus importants d'une bonne gouvernance par les institutions internationales, car la gestion secrète et opaque est de nature à faire prévaloir les comportements illégaux et les atteintes aux principes de l'Etat de droit (Ait El djoudi, 2020, p. 1744).

La transparence est envisagée comme meilleur moyen de lutte contre la corruption, elle se présente comme un remède face au phénomène corruptif, car celui-ci se prolifère de manière secrète et occulte (Ait El djoudi, 2020, p. 1744).

En effet, la corruption qui est définie par "Transparency International" comme étant : « l'abus de pouvoir reçu en délégation à des fins privées » (Transparency). Elle érode la confiance, affaiblit la démocratie, entrave le développement économique et aggrave encore les inégalités, la pauvreté, la division sociale et la crise environnementale (Transparency).

De plus elle favorise, en premier lieu, une meilleure gouvernance publique. Elle permet, en effet, la mise en œuvre des principes et des valeurs qui sont le fondement d'une bonne action publique, c'est-à-dire d'une action légale, juste et efficace (Ait El djoudi, 2020, p. 1746).

De même, la transparence qui en découle, facteur de démocratie important, permet d'améliorer l'image des administrations vis-à-vis du public et de faire baisser les demandes d'information, induisant par effet indirect une meilleure qualité de la prise en charge des personnes appelant ou se rendant au guichet.

A ce propos, nous considérons la digitalisation comme étant un indice très important de la transparence à travers l'accès direct des usagers aux différentes sources d'information par les rubriques des sites web, des guichets virtuels, la messagerie électronique, etc. Ces informations sont mises à jour par les administrations centrales des différents ministères. La pertinence et la fraîcheur des informations sont donc garanties, et permettent aussi l'homogénéisation des règles applicables, qui font souvent l'objet d'interprétations diverses (Sauret, 2004, p. 286).

Parmi les composants essentiels de la transparence administrative, nous nous focaliserons sur l'accessibilité de l'information et la communication de l'information (Ait El djoudi, 2020, p. 1746).

1.2.1. Droit d'accès à l'information, outil de transparence administrative

L'accessibilité de l'information figure parmi les nouveaux principes émergents en matière de transparence de la vie publique. Ils s'inscrivent dans le processus de démocratisation de l'administration qui, dans certains systèmes juridiques, a été qualifié de «démocratie administrative» (Curtin & Mended, 2011, p. 106).

En droit algérien, l'accès aux documents administratifs est désormais érigé en droit fondamental, ayant une valeur constitutionnelle. En effet, l'article 55 de la constitution de 2020 consacre le droit de l'accès du citoyen à l'information en ces termes "tout citoyen dispose du droit d'accès et l'obtention des informations, documents, statistiques et leur circulation" (Décret présidentiel n°20-442, 2020).

Il existe un parallélisme indéniable entre la proclamation du droit à l'information du citoyen en tant que mécanisme de transparence et la lutte contre la corruption. A travers le droit d'accès aux documents administratifs et l'obligation de motivation de certains actes administratifs, la transparence contribue également à l'impartialité, la neutralité et l'objectivité de l'action publique. Elle est aussi un gage de probité du service public et de ses agents, et elle permet d'éviter que l'opacité des circuits ne nourrisse des soupçons de favoritisme, de corruption ou d'arbitraire (Ait El djoudi, 2020, p. 1747).

1.2.1. Communication de l'information et transparence administrative

Pour concrétiser une transparence effective, il ne suffit pas d'exiger aux institutions publiques qu'ils répondent favorablement aux demandes d'accès à l'information formulées par le public. La transparence implique également, et nécessairement, une action positive des dites institutions, tournée vers la promotion de l'information à travers les divers moyens de communication, les institutions ont intérêt alors à communiquer des informations sur les lois et les règlements en vigueur et différentes procédures administratives ou techniques, afin que les citoyens puissent les connaître et les respecter.

2. Quel rôle de la digitalisation dans la consécration de la transparence dans la gestion du foncier industriel ?

2.1 En guise d'éléments organisationnels du foncier industriel en Algérie

La nouvelle approche axée normalement sur un marché foncier libre soumis à des mécanismes organisationnels et transparents, se trouve neutralisée par des pratiques bureaucratiques et des intérêts catégoriels qui influent négativement sur la

valorisation et la sauvegarde du foncier dans toute sa diversité (Benakezouh, 2008, p. 130).

On constate l'intervention d'une multitude d'organismes publics de nature institutionnelle différente dans la gestion du foncier industriel en Algérie. Nous entendons par gestion l'implantation, l'aménagement, l'octroi des terrains destinés à l'investissement et en fin la gestion des espaces aménagés. On entend par foncier industriel tout terrain relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement qui s'ajoutent aux actifs résiduels des entreprises publiques autonomes et non autonomes dissoutes, et des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques.

Pour les modalités d'octroi de la concession d'un foncier industriel on peut noter ceci :

- La concession est octroyée, de gré à gré, aux entreprises et établissements publics et aux personnes physiques ou morales de droit privé.
- Les postulants au bénéfice de la concession doivent introduire une demande, accompagnée d'un dossier comportant notamment une étude technico-économique relative au projet dont la réalisation est envisagée, auprès du Wali territorialement compétent.

• Pour les terrains situés à l'intérieur des villes nouvelles, la demande est adressée à l'organisme chargé de la gestion de la ville nouvelle.

En cas d'avis favorable émis par les autorités suivantes :

- Le CALPIREF (Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régulation du Foncier),
- Le Ministre chargé de l'aménagement du territoire,

Le Wali décrète un arrêté autorisant la concession qui sera établie par acte administratif émis par les services des domaines dûment enregistré et publié. (M.Finance, 2020).

Dans la présente étude, on se focalise sur le volet de la digitalisation dans la gestion du foncier industriel et par conséquent, l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le partage et l'accessibilité de toute information liée au foncier industriel. Trois organismes sont à surlignés, à savoir le CALPIREF, l'ANIREF et le CNI, ces derniers ont un rôle très important dans la gestion du foncier industriel notamment les données qui intéressent tous les opérateurs économiques et investisseurs, chacun de ces organes a un domaine de compétence bien délimité.

a/ L'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (A.N.I.R.E.F) un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, a une mission de gestion, de développement, d'intermédiation et de réglementation des terrains et des biens immobiliers dans le domaine privé de l'État situé dans des zones industrielles, des zones d'activité ou tout espace destiné à l'activité économique) (Décret exécutif n°07-119, 2007).

En sa qualité d'organisme public assurant des missions de service public (Art 10, Décret exécutif n°07-119, 2007), l'agence doit adapter sa méthode avec la stratégie e-Algérie 2013, en introduisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'exercice des tâches prévues par le décret 07-119 notamment celle liées à l'information relative au foncier industriel (Art 7, Décret exécutif n°07-119, 2007).

De même, et dans le cadre de sa mission d'organe de médiation entre l'État et les différents acteurs économiques et investisseurs, l'ANIREF peut renforcer la confiance entre ces parties en fournissant des services numériques de qualité dans un cadre transparent qui garantit l'égalité des opportunités pour toute partie prenante, car la confiance joue un rôle crucial pour l'investissement et l'ère du numérique favorise la création d'un climat de confiance et de transparence.

b/ Le Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régulation du Foncier C.A.L.P.I.R.E.F

Définie comme étant un comité à caractère consultatif et décisif, il a pour mission la collecte des données liées au foncier industriel et les mettre au service des investisseurs, ainsi que la participation dans la décision de l'octroi d'un terrain destiné à l'investissement (Décret exécutif n°10-20, 12) .

Le travail du comité peut être divisé en deux parties :

- L'assistance à la localisation et à la promotion des investissements, par la mise en place des informations relatives aux disponibilités foncières destinées à l'investissement, là où la digitalisation devient un outil nécessaire pour l'accomplissement de ces tâches, ce qui est mentionné dans l'article 2 du décret n°10-20, c'est une mission dont l'échange de l'information se fait à double sens, d'une part entre le comité et les services des domaines, de l'industrie et des organes chargés du foncier, d'autre part entre le comité et les investisseurs (Art 02, Décret exécutif n°10-20, 2010).

- Pour la décision de l'octroi du foncier industriel, le comité se réunit une (1) fois par mois et autant de fois que nécessaire (Art 4, Décret exécutif n°10-20, 2010).

Selon sa composition, qui comprend les représentants des différents secteurs en relation avec le foncier industriel (Art 3, Décret exécutif n°10-20, 2010), et son plan de charge habituellement chargé à cause de la demande croissante au foncier, le recours aux nouvelles technologies pour le traitement des demandes simplifie la procédure administrative pour l'accès au foncier et réduit les délais de son attribution.

Par contre et en pratique le recours aux nouvelles technologies pour la prise en charge des différentes services et préoccupations des investisseurs est rare voire inexistant, du fait que le mode de gestion de cet comité est basé toujours sur les supports papiers dans ne administration purement classique.

c/ L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement A.N.D.I

Un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui a pour mission d'informer et d'assister les investisseurs et gérer le portefeuille foncier et immobilier destiné à l'investissement (Décret exécutif n°06-356, 2006).

Selon les dispositions du Décret exécutif n° 06-356 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de l'investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement :

- L'agence accueille, conseille et accompagne les investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales, et les informer à travers les moyens de communication les plus appropriés (Art 5/1, Décret exécutif n°06-356, 2006).

- Elle doit mettre en place, au moyen de tout support de communication, un service d'information à la disposition des investisseurs, des banques de données relatives aux opportunités d'affaires et au partenariat, aux projets, aux ressources et potentiels des territoires locaux et régionaux, dont des informations sur la disponibilité des assiettes foncières (Art 5/5, Décret exécutif n°06-356, 2006).

L'agence nationale de développement de l'investissement(A.N.D.I), a été toujours sous regard des autorités algériennes en raison de son importance sur le climat d'investissement en Algérie, elle a fait l'objet de plusieurs réformes visant à mettre à jours son mode de gestion avec le monde numérique. Mais en pratique on remarque l'absence d'un site web officiel de l' A.N.D.I , ce qui met en garde toute la politique de digitalisation ce cet établissement.

2.2. Mécanismes numériques pour une transparence effective dans la gestion du foncier industriel : Etat des lieux

Les institutions citées ci-dessous ont un rôle très important dans la concrétisation de la transparence dans la gestion du foncier industriel en Algérie, cette importance a pris part de leurs missions notamment celles liées à la communication de l'information et l'accessibilité de l'information relative au foncier industriel, ce qui est déjà cité précédemment comme composants essentiels de la transparence.

Dans ce contexte, la digitalisation du mode de gestion de ces organes peut contribuer à la concrétisation de la transparence; d'un côté, la simplification des procédures pour l'accès au foncier et réduire les délais de son attribution, dont la digitalisation compte parmi les moyens les plus adéquats pour accélérer le processus de traitement des demandes. D'un autre côté, elle fournit des instruments de pilotage et d'évaluation indispensables à un bon exercice de ces organes publics. L'évaluation des impacts des propositions de décision est fortement améliorée si les systèmes d'information sont bien conçus, il suffit de réajuster les méthodes d'attribution du foncier.

Par conséquent, nous croyons qu'il faut miser sur quelques outils pratiques si l'on veut concrétiser une transparence effective dans la gestion du foncier industriel à travers la digitalisation, tels que la banque de donnée et le guichet unique virtuel.

2.2.1. La Banque de données, fiabilisation de l'information (complétude, intégrité)

On entend par « banque de donnée » l'ensemble de données relatif à un domaine défini de connaissances et organisé pour être offert aux consultations d'utilisateurs (publique, 2019).

Comme il a été mentionné précédemment, l'accès à l'information est parmi les principaux éléments dans l'acte d'investir. Néanmoins, et dans ce sens, le domaine du foncier industriel fait face à un problème de constitution d'une banque de données qui concrétise avec exactitude toutes les disponibilités en matière de gestion du foncier destiné à l'investissement.

Bien que le législateur algérien ait fait référence à la banque de données dans toutes les lois et réglementations relatives au foncier industriel mentionné précédemment, Ce dispositif n'est pas encore mis en œuvre par les institutions chargées de la gestion du foncier

La banque des données du foncier industriel a pour objectif de :

- Créer des opportunités en termes d'affaires, de partenariats, de projets, de ressources et potentiels des territoires locaux et régionaux

- Regrouper l'offre nationale portant sur les actifs immobiliers, les assiettes foncières à caractère économique, les actifs résiduels et les terrains excédentaires dans les zones industrielles, ainsi que pour les terrains nus, et identifier le volume de foncier disponible.

- Mettre à la disposition des investisseurs les informations relatives aux disponibilités foncières destinées à l'investissement, et l'offre foncière dans chaque wilaya.

- Evaluer les conditions de fonctionnement du marché foncier.

- Elle permet l'actualisation de la cartographie du patrimoine foncier national, de la mise à jour de l'inventaire du foncier industriel non exploité pour l'intégrer dans l'offre foncière destinée à l'investissement.

Cette banque de données permet aussi un travail de collaboration entre les différents organes et institutions intervenant dans la gestion du foncier industriel (direction des domaines publique, ANDI, ANIREF, CALPIREF, ...).

Commençant par les services des domaines publics dont le directeur général a affirmé lors de son intervention aux débats de forum des chefs d'entreprises (FCE) (Algerie360, 2015), que l'absence de cette base de données, est attribuée notamment au non-parachèvement de l'opération de cadastre général qui devrait permettre de recenser tous les terrains relevant de domaine privé de l'état et de définir la vocation de ces terres.

D'ailleurs, l'absence d'une banque de données sur l'ensemble des terrains, relevant du domaine privé de l'état, est l'un des principaux facteurs à l'origine des lenteurs d'octroi du foncier industriel,

Également, selon la même source citée ci-dessus, l'inexistence d'une banque de données oblige même les services des domaines à effectuer les enquêtes « porte à porte » à chaque demande de foncier à vocation industrielle. Ce qui retarde le procédé d'octroi des actes de concessions. « Normalement, nous devrions disposer de cette banque qui permet à l'investisseur de choisir son terrain. Mais malheureusement, nous sommes confrontés à une situation inverse qui nous oblige à

chercher un terrain à chaque fois qu'un investisseur dépose une demande au niveau des wilayas », a relevé le D.G.

L'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (A.N.I.R.E.F), considéré comme le premier organisme chargé de la gestion du foncier industriel, doit exercer son activité de contrôle du foncier industriel à travers un mécanisme important, qui est la banque d'informations, établie par l'agence en enquêtant et en collectant toutes les informations relatives aux actifs immobiliers, et elle s'engage à les promouvoir auprès des investisseurs et s'engage à les publier au public (Hamlil, 2015, p. 212).

La banque de données est mise à la disposition du public en général et des investisseurs en particulier, à travers le site internet de l'agence, afin qu'elle devienne le portail électronique du foncier industriel en Algérie (Hamlil, 2015, p. 213), l'agence élaborant ainsi un tableau des prix du foncier industriel mis à jour semestriellement, et prépare des études et des périodiques sur les tendances de son marché.

2.2.2. Le passage du guichet unique physique au guichet unique virtuel, outil de transparence

Le guichet est un passage incontournable pour l'accès au service public, appliqué à l'administration, ce dernier évoque et symbolise ce qu'il y a de plus détestable et de plus méprisable. Et sous un angle plus négatif, c'est un passage qui sélectionne, freine, filtre ou bloque l'accès et la communication avec l'administration.

Le passage du guichet traditionnel, spécialisé, centralisé, vertical, cloisonné, vers le guichet unique, polyvalent, décentralisé, horizontal, représente une nouvelle opportunité qui s'ouvre pour améliorer le fonctionnement de l'administration, en s'inspirant des méthodes modernes de management et, aujourd'hui, de « bonne gouvernance » (Tiaib, 2014, p. 32).

A ce propos, la bureaucratie est remise en cause avec plus d'intensité encore par les technologies de l'information et de la communication qui apportent autres perspectives, un nouveau vocabulaire apparaît « le guichet unique virtuel », englobant et dépassant le guichet physique polyvalent, abolissant les contraintes de temps, de géographie et de secteurs administratifs (Tiaib, 2014, p. 33).

Le guichet unique est destiné à collecter tous les services administratifs et financiers dont l'investisseur a besoin pour faciliter le processus d'investissement et le gain de temps (Boucherbi, 2016, p. 58).

L'investissement est le domaine le plus investi par le guichet unique, avec l'expérience de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (A.N.D.I), cette agence dispose normalement d'un guichet unique dans chaque wilaya (Art 22, Décret exécutif n°06-356, 2006). Il comprend les représentants de différentes administrations, outre de l'agence elle-même. Il a pour objet d'accompagner, faciliter et simplifier les procédures pour les investisseurs.

A ce niveau, les prestations ne se limitent pas à la simple information mais s'étendent à l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises grâce à la délégation effective du pouvoir de décision et de signature octroyée par les

administrations centrales à chacun de leurs représentants (Tiaib, 2014, p. 36). C'est pourquoi, on assiste à une dématérialisation croissante de procédures et de services administratifs, et au sein du guichet virtuel.

L'agence en sa mission d'assurer un service public de qualité, doit aller plus loin en recourant à des solutions virtuelles, notamment le guichet unique virtuel (ou le télé-guichet), qui occupe une bonne part et fait l'objet d'une priorité dans le processus de modernisation de l'administration (Tiaib, 2014, p. 37). Elle doit transformer les centres du guichet unique en services électroniques (Art 23, Décret exécutif 17-100, 2017), offrant la possibilité d'établir une bonne communication avec les investisseurs. Cela peut se faire par plusieurs moyens (un formulaire à remplir, une demande d'information, introduction d'une requête ou recours, déclaration en ligneetc.)

On s'attendait à ce que le guichet unique joue pleinement son rôle en fournissant les services administratifs nécessaires, mais il n'a pas rempli le rôle qui lui était confié car les services qui y étaient représentés n'ont pas acquis l'autorité, de manière à se substituer à son administration d'origine et opérer en son nom (Boucherbi, 2016, p. 58).

Le guichet unique virtuel de l'ANDI peut prendre la forme d'un site transactionnel, entrant en jeu les télé-procédures ou télé-services. L'utilisateur saisit des données dans le but d'introduire une transaction directe en ligne sans être obligé de se déplacer. Les agents d'accueil du site disposent de la possibilité de répondre de manière quasi-instantanée aux demandes d'offrir un service en ligne complet. Ce sont donc « des processus d'affaires faisant appel à Internet afin de s'inscrire auprès d'un organisme public, enregistrer des biens ou des acquis, déclarer certains gestes, déposer des offres de services pour la vente de biens ou la prestation de service, etc. » (Audette, Meneceur, & Pascale, 2003, pp. 25-29). Il peut également prendre la forme d'un centre d'appel.

Et pour faciliter et simplifier les procédures de l'octroi du foncier industriel, l'état devrait mettre en place un guichet unique virtuel qui remplace le comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier (CALIPREF). Ce comité, à qui revenait la décision d'octroi de foncier industriel, avait malheureusement été considéré comme un frein pour l'investissement.

2.2.3. L'intégration des medias sociaux dans la stratégie de communication dans les organismes de gestion du foncier industriel

Dans un contexte numérique où la concurrence bat son plein, l'interaction avec les citoyens, les investisseurs et tous les opérateurs économique devient une condition sine qua non pour assurer pas seulement une bonne qualité de service (RIAD & ALLIOUCHE LARADI, 2017, p. 6), mais aussi elle assure la pérennité des organismes chargés de la gestion du foncier industriel.

A l'instar des plates-formes virtuelles et les banques de données, les réseaux sociaux offrent des outils d'interaction performants qui permettent de renforcer la relation organisme-investisseur.

En effet, avec ces espaces sociaux, la communication, le transfert des données et la mobilité de l'information est très importantes et plus efficace. D'ailleurs l'orientation vers l'utilisation des medias sociaux connaît un succès en raison de sa qualité incomparable en termes d'instantanéité, de possibilités maximales de présentation et de communication (RIAD & ALLIOUCHE LARADI, 2017, p. 6).

Dans le domaine de gestion du foncier industriel, on remarque l'inexistence des espaces officiels des organismes chargés de la gestion du foncier industriel sur les réseaux sociaux, dans ce sujet les officiels expliquent cette absence par la crainte d'un manque de sécurité dans ces réseaux, ce qui est considéré comme peu convaincant car la plupart des espaces d'autres organismes nationaux et étrangers sont à caractère informatif et offrent des services administratifs public qui nécessite pas une haute protection.

Conclusion

Le foncier industriel est au cœur de la stratégie économique et constitue un levier très important de l'investissement. Sur cette toile de fond, la problématique se pose en termes d'une gestion efficace et transparente de cette source qui connaît une surcharge institutionnelle et juridique.

De là, La digitalisation apparaît comme l'un des mécanismes et processus les plus importants et les plus fiables pour incarner la transparence effective dans la gestion du foncier industriel.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont permis d'améliorer la gestion du service public. L'Algérie a mis en œuvre des moyens pour intégrer ce processus dans les différentes réformes du secteur public par le biais de la stratégie E-Algérie 2013. Or, dans le domaine de l'investissement et notamment la gestion du foncier industriel qui connaît un retard flagrant, dans l'intégration des nouvelles technologies de l'information et la communication loin d'être à un niveau satisfaisant.

Il convient finalement de noter que la digitalisation de ce secteur important, instaure un climat de confiance à travers des processus qui favorisent une gestion transparente, en toute égalité entre les opérateurs économiques. Une transparence qui se considère comme l'un des indicateurs primordiaux d'une bonne gouvernance, et cela à travers ces composants essentiels, notamment l'accessibilité à l'information et la communication de cette dernière.

Plusieurs organismes publics de nature institutionnelle interviennent dans la gestion du foncier industriel en Algérie pour l'implantation et l'exploitation de ces terrains destinés à l'investissement, d'où la nécessité d'intégrer les nouvelles technologies de l'information et la communication dans le mode de gestion de ces organes, ce qui contribue à la concrétisation de la transparence et la simplification des procédures liées à la gestion du foncier industriel.

Bien que le législateur algérien ait fait référence à l'intégration de ces technologies dans toutes les lois et réglementations relatives au foncier industriel, les institutions chargées de la gestion du foncier n'ont pas mis en œuvre des systèmes ou outils dans ce sens.

En application du processus de digitalisation dans le domaine de la gestion du foncier industriel en Algérie, il faut miser sur quelques mécanismes essentiels et pratiquement possibles à réaliser :

- ❖ Une Banque de données qui regroupe l'offre nationale en matière du foncier industriel, mise à jour et actualisée périodiquement, à la disposition des investisseurs ayant un accès facile.
- ❖ Un guichet unique virtuel qui remplace le guichet unique physique existant, abolissant les contraintes de temps et de géographie, assurant un service polyvalent et transparent de qualité.
- ❖ Une plate-forme virtuelle englobe toutes les informations, documents, lois et réglementations liées à la gestion du foncier industriel, concrétisant le droit de chaque citoyen à l'information administrative.
- ❖ . L'intégration des medias sociaux dans la stratégie de communication dans les organismes de gestion du foncier industriel.

Liste des référence

- Ait El djoudi, M. (2020). La transparence : Instrument de lutte contre la corruption au sein des institutions publiques. *Revue Elbaheth des études académiques*, 07(02).
- Algerie360. (2015, Novembre). *Foncier industriel : l'absence d'une banque de donnée compromet l'octroi des terrains*. (Journaliste2, Éd.) Consulté le 20 Décembre, 2021, sur www.algerie360.com: <https://www.algerie360.com/foncier-industriel-labsence-dune-banque-de-donnees-compromet-loctroi-des-terrains-2/>
- APS. (2021, Juin). *Industrie: des actions initiées de l'investissement au cours du 1 er semestre 2021*. Consulté le 17 Décembre, 2021, sur Algerienne press service: <https://www.aps.dz/economie/123900-industrie-des-actions-initiees-dans-les-domaines-de-l-investissement-au-cours-du-1er-semestre-2021>
- Audette, S., Meneceur, Y., & Pascale, C. (2003). Les télé procédures en France et au Québec. *Télescope revue d'analyse comparée en administration publique*, 10(5).
- Benakezouh, C. (2008, 01 15). La problématique du foncier industriel : Approche juridique. *Revue Algerienne des sciences juridiques et politiques*, 45(1).
- Benhamida, M., Maarif, M., & Rachedi, A. (2014, Décembre). Les modeles de gouvernance de l'entreprise. *Les cahiers du MECAS*(10).
- Borhane, M. D., & Soltani, M. R. (2020, Décembre). L'adminitration electronique levier de modernisation de l'administration publique. *Revue algerienne des siciences politiques et relation internationale*(15).
- Boucherbi, M. (2016, 09 01). Les mécanisme institutionnel de régulation du foncier industriel en Algerie (الأليات المؤسساتية لتنظيم العقار الصناعي في الجزائر). *La revue d'enseignant chercheur des etudes juridique et politiques*, 1(3).
- CNES. (2009). *Avis sur le dossier "e-Algerie2013"*. Consiel National Economique Et Social.
- Curtin, D., & Mended, J. (2011). Transparence et participation: des principes démocratique pour l'administration de l'union européenne. *Revue francaise d'administration publique*(137-138).
- Décret exécutif n°06-356, D. e. (2006, Octobre 09). portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement. Joradp n°64 du 11/0/2006.
- Décret exécutif n°07-119, D. e. (2007, Avril 25). Portant création de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière et fixant ses statuts. Joradp n°27 du 25/04/2007.

La digitalisation, un mécanisme pour l'instauration de la transparence dans la gestion du foncier industriel ***Redha LOUAHEM et Imen Sourour TOUABTI***

- Décret exécutif n°10-20, D. e. (12, Janvier 2010). Portant organisation, composition et fonctionnement du comité d'assistance à ma localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier. Joradp n°04 du 17/01/2010.
- Décret exécutif n°17-100, D. e. (2017, Mars 05). Modifiant et complétant le décret exécutif 06-356 du 09/10/2006, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement. Joradp n°16 du 08/03/2017.
- Décret présidentiel n°20-442, D. p. (2020, Décembre 30). Relative à la révision constitutionnelle 2020. Joradp n°82 du 30/12/2020.
- Hamlil, N. (2015, 12 10). Le rôle de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière dans la régulation et la gestion du foncier industriel en Algérie (دور الوكالة الوطنية للوساطة والضببط العقاري في ضببط وتسيير العقار الصناعي في الجزائر). *Revue critique de droit et sciences politiques*, 10(2).
- M.Finance. (2020, Aout 16). *Ministère de finance*. Consulté le 18 Décembre, 2021, sur www.mf.gov.dz: <https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/grands-dossiers/120-concession-des-terrains-destines-a-la-realisation-de-projets-d-investissement>
- publique, m. (2019). Consulté le 20 Décembre, 2021, sur www.marche-public.fr: <http://www.marche-public.fr/Terminologie/Entrees/banque-de-donnees.htm>
- RIAD, I., & ALLIOUCHE LARADI, B. (2017). La communication via les médias sociaux comme outil du marketing stratégique cas des PME Algériennes. *Revue des sciences commerciales*(01).
- Sauret, J. (2004). Efficacité de l'administration et service à l'administré: Les enjeux de l'administration électronique. *Revue française d'administration publique*(110).
- Schmitt, T. (2018, Avril). *Numérisation, dématérialisation digitalisation*. Consulté le 12 12, 2021, sur <https://www.apsynet.fr/numerisation-dematerialisation-digitalisation/>
- Tiaib, E. (2014). Le guichet virtuel, ne ambition pour la modernisation de l'administration. *Revue académique de la recherche juridique*, 5(1).
- Transparency, I. (s.d.). Consulté le 17 Décembre, 2021, sur [ww.transparency.org](http://www.transparency.org): <https://www.transparency.org/en/what-is-corruption/>
- Viaaduc. (s.d.). Consulté le 17 Décembre, 2021, sur www.viaaduc.com: https://www.viaaduc.com/transformation_digitale
- www.le-consultant-digital.com. (s.d.). Consulté le 14 Décembre, 2022, sur Le consultant digital: <https://le-consultant-digital.com/transformation-digitale/ere-de-la-digitalisation>